

Image not found or type unknown



Interpellation à domicile

Par **jacques22**, le **01/10/2015** à **13:57**

Bonjour,

J'ai cru comprendre que si j'étais régulièrement interpellé à mon domicile c'est parce que ma femme ou mes enfants laissaient entrer les policiers alors que si je vivais seul, ils n'auraient pas le droit de m'interpeller jusque sous ma douche sans mon consentement : est-ce exact?

Merci.